S.N.C.F.

le 10 février 1965

Secrétariat de la Direction Générale



MEMENTO I

Voyage de M. le Président de la République, en BRETAGNE, les 15 et 16 février 1965

M. le Président de la République se rendra en BRETAGNE, les 15 et 16 février 1965, pour visiter l'Ecole Navale, à LANVEOC-POULMIC, près de BREST, et l'Ecole Militaire Inter-Armes de COETQUIDAN.

Il sera accompagné, au cours de ce voyage :

- de M. MESSMER, Ministre des Armées,
- de M. l'Amiral CABANIER, Chef d'Etat-Major de la Marine et de M. le Vice-Amiral BAILLEUX, Directeur du Personnel de la Marine au Ministère de la Marine, le 15 février seulement,
- de M. le Vice-Amiral PHILIPPON, Chef de son Etat-Major Particulier et de Membres de ses Cabinets Civil et Militaire.

Mme de GAULLE ne participera pas au voyage.

Les différents trajets que comporte ce déplacement sont prévus comme suit :

Lundi 15 février

De PARIS-ORLY à LANDIVISIAU ou LORIENT (aérodrome de LANN-BIHOUE) par caravelle, la continuation vers LANVEOC-POULMIC s'effectuant par la route.

Mardi 16 février

De BREST à MONTFORT-sur-MEU par la voie ferrée dans la RGP présidentielle.

De MONTFORT-sur-MEU, M. le Président de la République continuera par la route jusqu'au camp de COETQUIDAN.

Du camp de COETQUIDAN à l'aérodrome de LANN-BIHOUE par hélicoptère avec continuation par caravelle jusqu'à PARIS-ORLY.

Un seul trajet est donc prévu par fer. Toutefois, dans l'hypothèse de conditions météorologiques défavorables, il nous a été demandé d'envisager la mise à disposition de la RGP présidentielle comme moyen de remplacement sur les trajets ciaprès:

- de PARIS-MONTPARNASSE à LANDERNEAU, le lundi 15 février ;
- de MONTFORT-sur-MEU à PARIS-MONTPARNASSE, le mardi 16 février.

La décision prise sera communiquée par le Commandant DESGREES du LOU, de l'Etat-Major particulier de M. le Président de la République :

- pour PARIS LANDERNEAU, le lundi 15 février, au PCR de la Région de l'Ouest téléphone 522-88-00 ou 522-90-80, poste 1 124 vers 7 heures;
- pour MONTFORT-sur-MEU PARIS, le mardi 16 février, à la gare de MONTFORT-sur-MEU téléphone 023 à MONTFORT vers midi.

Il n'y aura pas de journalistes à ce voyage.

I - HORAIRES

A - Trajet éventuel PARIS - LANDERNEAU, le lundi 15 février

PARIS-MONTPARNASSE dép. 9 h 15, voie n° 22, Gare du Maine - Côté Arrivée. (accès des voitures automobiles par le 35, boulevard de Vaugirard)

LANDERNEAU arr. 15 h 00

La C.I.W.L. assurerait un déjeuner en cours de route.

Si le trajet PARIS - BRETAGNE est effectué par avion, la rame sera expédiée haut le pied de PARIS-MONTPARNASSE à 13 h 45 pour arriver à BREST à 19 h 55.

B - Trajet ferme BREST - MONTFORT-sur-MEU, le mardi 16 février

BREST dép. 7 h 50

MONTFORT-sur-MEU arr. 10 h 10

La C.I.W.L. assurera le petit déjeuner au départ de BREST.

C - Trajet éventuel MONTFORT-sur-MEU - PARIS-MONTPARNASSE, le mardi 16 février

MONTFORT-sur-MEU dép. 15 h 30

PARIS-MONTPARNASSE arr. 18 h 59, voie n° 22, (sortie des voitures automobiles par le 35, boulevard de Vaugirard)

Si M. le Président de la République rentre par avion, la rame sera expédiée sur PARIS dans le sillon ci-après :

MONTFORT-sur-MEU dép. 15 h 40

RENNES 15 h 56/56

PARIS-MONTPARNASSE 19 h 15

mais seulement lorsque la gare de MONTFORT-sur-MEU aura été avisée de l'envol de la Caravelle, prévu à 15 h 40, par l'aérodrome de LANN-BIHOUE.

II - COMPOSITION DE LA RAME A GRAND PARCOURS PRESIDENTIELLE

La R.G.P. présidentielle comprendra:

- une motrice 610 KW (1) (voiture n° 1) pour les Personnalités Officielles, dans laquelle un salon sera aménagé à l'intention de M. le Président de la République (2);
- une remorque avec cuisine (voiture n° 2) où prendront place les services divers d'accompagnement;
- une motrice 610 KW (voiture n° 3).

⁽¹⁾ Nouvelle dénomination des motrices 825 CV.

⁽²⁾ De nouveaux aménagements ont été réalisés pour permettre de servir, le cas échéant, dans le salon jusqu'à 8 personnes autour de la même table.

L'orientation de la R.G.P. est ainsi prévue : motrice présidentielle en queue de PARIS à LANDERNEAU (voyage éventuel), motrice présidentielle en tête de BREST à MONTFORT-sur-MEU (trajet ferme) et de MONTFORT-sur-MEU à PARIS-MONTPARNASSE (trajet éventuel).

-III - DECORATION

Les gares de PARIS-MONTPARNASSE et de LANDERNEAU qui ne seraient utilisées que pour des parcours de remplacement ne seront pas pavoisées.

Par contre, à BREST et à MONTFORT-sur-MEU, gares initiale et terminale du parcours prévu ferme par chemin de fer, décoration suivant les dispositions arrêtées sur place en accord avec les Services des Voyages Officiels et les Préfectures intéressées (1).

La motrice avant de la R.G.P. sera décorée sur le trajet BREST - MONTFORT-sur-MEU.

IV - SECURITE

Sur tous les parcours empruntés par M. le Président de la République, il sera fait application du Plan "S" et la R.G.P. présidentielle sera précédée d'un autorail balai.

L'accès à la R.G.P. présidentielle ainsi qu'à l'autorail balai sera subordonné à la présentation d'un laissez-monter établi par la Présidence de la République qui délivrera également les laissez-passer à PARIS-MONTPARNASSE, dans le cas d'utilisation de la R.G.P. entre PARIS et LANDERNEAU et entre MONTFORT-sur-MEU et PARIS.

L'accès aux quais dans les gares de province sera subordonné pour nos agents à la présentation d'un laissez-passer délivré par les Services des Préfectures à la diligence du Chef d'Arrondissement Exploitation de RENNES.

V - DISPOSITIONS DIVERSES

Il n'est pas prévu de dépôt de gerbe au cours du voyage.

Si M. le Président de la République exprime le désir de serrer la main des agents de conduite, il lui sera proposé de le faire à l'arrivée à MONTFORT-sur-MEU le 16 dans la matinée.

⁽¹⁾ Les plantes vertes sont à proscrire de la décoration.